

Programme

Bilan de compétences

Faire le point, explorer les possibles et construire la suite de votre vie professionnelle.

16 h d'accompagnement individuel • 8 rendez-vous de 2 h • 1 750 €

VISIO

Partout en France

PRÉSENTIEL

Au Perrier, en Vendée

100 % individuel • accompagnement personnalisé • synthèse • suivi à 6 mois

« *Rendre l'autre créateur de sa vie professionnelle.* »

À quoi sert un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un temps pour prendre du recul sur votre parcours, mieux comprendre vos compétences, vos motivations, vos intérêts et vos besoins, puis transformer cette réflexion en un projet professionnel concret.

Il peut vous aider si vous envisagez une reconversion, une évolution, un changement de secteur, si vous avez plusieurs idées à explorer ou simplement si vous ressentez le besoin de faire le point.

Les objectifs de l'accompagnement

- Analyser votre parcours et identifier les compétences acquises au fil de vos expériences.
- Mieux comprendre vos motivations, vos valeurs, vos intérêts, vos besoins et vos priorités.
- Faire émerger une ou plusieurs pistes professionnelles, sans vous enfermer dans une solution toute faite.
- Explorer et vérifier la pertinence des pistes retenues au regard de la réalité du marché et de votre situation.
- Prendre en compte vos contraintes de vie, votre rythme, votre santé ou votre situation personnelle si vous souhaitez les partager.
- Construire un projet réaliste, réalisable et un plan d'action précis pour avancer.

Vous n'avez pas besoin d'arriver avec un projet précis. C'est justement l'un des objectifs du bilan : faire émerger, explorer puis vérifier les possibilités qui vous correspondent.

À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences s'adresse aux personnes engagées dans la vie professionnelle : salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants ou entrepreneurs, selon leur situation.

Prérequis

Aucune qualification ou connaissance spécifique n'est requise. L'essentiel est de pouvoir s'engager dans une démarche de réflexion personnelle et dans les travaux proposés entre les rendez-vous.

Un parcours structuré en 3 phases

Le bilan de compétences comprend les trois phases prévues par le Code du travail. Leur durée et leur contenu sont adaptés à votre situation et à vos besoins.

01 Phase préliminaire - comprendre votre situation et vos attentes

Nous analysons ensemble votre demande, vos besoins et votre situation. Nous précisons les objectifs du bilan, le format le plus adapté et les modalités de déroulement de l'accompagnement.

02 Phase d'investigation - mieux vous connaître, explorer et vérifier

Nous revenons sur votre parcours, vos compétences et vos expériences. Nous explorons vos motivations, vos valeurs, vos intérêts et vos besoins. Des pistes professionnelles peuvent émerger : elles sont ensuite confrontées à la réalité grâce aux recherches, aux enquêtes métiers et à nos échanges. L'objectif n'est pas de trouver une réponse toute faite, mais de construire un projet pertinent ou plusieurs alternatives.

03 Phase de conclusions - choisir et construire votre plan d'action

Vous vous appropriez les enseignements du bilan, identifiez les conditions nécessaires à la réalisation de votre projet et définissez les principales étapes pour avancer. Un document de synthèse personnalisé vous est remis en fin de bilan.

Et après ?

Un rendez-vous de suivi est proposé gratuitement environ 6 mois après la fin du bilan. Il permet de faire le point sur vos avancées, les actions engagées et les éventuels ajustements à prévoir.

Concrètement : 8 rendez-vous individuels

Le bilan représente 16 heures d'accompagnement en face-à-face, réparties en 8 rendez-vous individuels de 2 heures, généralement espacés d'une à deux semaines.

1. Comprendre votre situation

Votre demande, vos attentes, votre contexte et ce que vous souhaitez faire évoluer.

2. Relire votre parcours

Vos expériences, vos compétences, vos réussites, vos ressources et ce que vous souhaitez conserver ou changer.

3. Mieux vous connaître

Vos motivations, vos intérêts, vos valeurs, vos besoins, votre fonctionnement et vos priorités.

4. Faire émerger des pistes

Des idées de métiers, d'environnements ou d'évolutions possibles à partir de ce qui ressort du travail réalisé.

5. Explorer et confronter

Recherches, enquêtes métiers, réalité du marché, conditions d'accès et contraintes concrètes.

6. Approfondir les options

Comparer les pistes, identifier leurs avantages, leurs limites et leur compatibilité avec votre vie.

7. Faire des choix

Clarifier la direction retenue et les éventuelles alternatives.

8. Construire la suite

Formaliser le projet, les étapes, les ressources nécessaires et votre plan d'action.

Le contenu précis n'est pas figé séance par séance : le parcours reste individualisé et s'adapte à ce qui émerge au fil du bilan.

Des outils pour avancer, jamais pour décider à votre place

Les outils viennent soutenir la réflexion. Ils servent à ouvrir des pistes, à mettre des mots sur certains éléments et à nourrir nos échanges. Aucun test ne choisit un métier à votre place.

Outils et méthodes mobilisables

- Ikigai : un outil structurant pour clarifier ce qui compte pour vous et mettre en perspective différentes dimensions de votre projet.
- AFC-Holland (RIASEC) : une exploration des intérêts professionnels pour faire émerger des environnements et des pistes métiers à investiguer.
- Tests psychométriques : utilisés lorsque cela est pertinent pour compléter la réflexion et apporter un éclairage supplémentaire.
- Exercices personnalisés : parcours, compétences, valeurs, besoins, motivations, critères de choix, projection et prise de décision.
- Enquêtes métiers et recherches : pour confronter les idées à la réalité et échanger avec des professionnels des secteurs envisagés.
- Échanges approfondis : pour relier les informations, questionner certaines évidences, prendre du recul et faire émerger votre propre projet.

Les outils ouvrent des pistes. Nos échanges permettent de leur donner du sens.

Entre les rendez-vous

Des exercices, recherches ou enquêtes métiers peuvent être proposés entre les séances. Ce travail personnel fait partie de la démarche et permet d'utiliser les rendez-vous pour approfondir, analyser et avancer. Sa durée varie selon les besoins et les pistes explorées.

Ma posture

Je veille à créer un espace de confiance, respectueux et sans jugement. Mon rôle est de vous écouter, vous questionner, vous aider à prendre du recul et vous proposer un cadre structuré - sans décider à votre place.

Modalités pratiques

Durée	16 h d'accompagnement individuel - 8 rendez-vous de 2 h
Rythme	Rendez-vous généralement espacés d'1 à 2 semaines
Format	En visioconférence partout en France ou en présentiel au Perrier, en Vendée
Tarif	1 750 €
Après le bilan	Document de synthèse personnalisé + rendez-vous de suivi gratuit à environ 6 mois

Suivi et évaluation

- Feuille d'émargement à chaque rendez-vous.
- Évaluation de satisfaction à la fin du bilan.
- Évaluation / point de suivi à environ 6 mois.
- Remise d'un document de synthèse personnalisé en fin d'accompagnement.

Confidentialité

Les résultats détaillés et le document de synthèse vous appartiennent. Ils ne sont communiqués à un tiers qu'avec votre accord. Les informations recueillies dans le cadre du bilan sont traitées dans le respect des règles de confidentialité applicables.

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez un besoin particulier, contactez-moi en amont. Nous étudierons ensemble les adaptations possibles dans la limite de mes compétences et des moyens disponibles.

Financement, inscription et délais

Plusieurs modalités de financement peuvent être envisageables selon votre situation : financement personnel, CPF, employeur, OPCO ou autre financeur. Les règles applicables peuvent évoluer : elles sont vérifiées au moment de votre inscription.

Important : les délais de rétractation et les modalités administratives ne sont pas identiques selon le mode de contractualisation ou de financement. Ils vous sont précisés avant tout engagement. Le programme ne présente donc pas un délai unique applicable à toutes les situations.

À propos du CPF en 2026

Les règles CPF ont évolué en 2026. Le montant de droits CPF mobilisable pour un bilan de compétences est plafonné et des conditions d'éligibilité spécifiques s'appliquent. Comme ces règles sont susceptibles d'évoluer, le montant effectivement mobilisable et l'éventuelle participation financière sont vérifiés sur Mon Compte Formation au moment du dossier.

Votre consultante

Aurélie Picard

Consultante en évolution professionnelle

- Certifiée à la pratique du bilan de compétences
- Habilitée à la passation de tests psychométriques
- Expérience en recrutement et gestion des carrières
- Formée à l'Ikigai et à l'orientation positive

Contact

aurelie@cv-et-entretien.fr

07 59 57 00 24

cv-et-entretien.fr

Références réglementaires - vérification octobre 2026

Code du travail : articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 ; articles L6353-3 à L6353-7 pour les contrats conclus directement avec une personne physique. Mon Compte Formation : règles CPF et conditions d'utilisation applicables au moment de l'inscription. Ce programme présente l'accompagnement ; les conditions contractuelles et de financement applicables sont précisées dans les documents correspondants.